



Volet B

Mod DOC 19.01

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réser
au
Monit
belg



21035069



10/03/2021

N° d'entreprise : 0411 087 384

Nom

(en entier) : **Association Patrimoniale Saint-Joseph-STA-EFL**

(en abrégé) :

Forme légale : **association sans but lucratif**

Adresse complète du siège : **Rue Sœur Lutgardis 4 à 4032 CHENEE**

Objet de l'acte : démission - nomination - renouvellement de mandats

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 07 octobre 2020 :

"...

2. Décharge est donnée au conseil d'administration à l'unanimité.

3. Démission et admission d'un membre

Madame Christine ARCHAMBEAU est admise, en qualité de directrice du Collège Saint-Joseph, comme membre de l'association en remplacement de Monsieur Lucien RAMACCIOTTI admis à la retraite le 1^{er} septembre 2019.

Mandats des administrateurs

En vertu de l'article 19 des statuts, les mandats des administrateurs prennent fin de plein droit, notamment, par la perte de qualité en raison de laquelle l'administrateur a été nommé. Le directeur de l'établissement scolaire Collège Saint-Joseph Monsieur Lucien RAMACCIOTTI a été admis à la retraite en date du 1^{er} septembre 2019, ce qui a mis fin à son mandat. Madame Christine ARCHAMBEAU a été désignée comme nouvelle directrice du Collège Saint-Joseph en date du 1^{er} septembre 2019. Elle a été désignée en qualité d'administrateur par cooptation par le conseil d'administration en date du 18 février 2020 en référence à l'article 19 al.4 des statuts, cette désignation s'étendant jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire.

Par ailleurs les mandats des autres administrateurs expirent à la date de la présente assemblée.

Les mandats d'administrateur de Madame Christine ARCHAMBEAU, Monsieur Jean-Paul CORNELIS, Monsieur Eric DE BROUWER, Monsieur Charles HAULET, Monsieur Valère JORSEN, Monsieur Georges LIENART, Monsieur Christian MASSON et Monsieur Hugues PECHE sont renouvelés ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2024.

Madame Christine ARCHAMBEAU exercera la fonction d'administrateur délégué et pourra représenter seule l'association pour tout acte relevant de sa gestion journalière, notamment dans ses relations avec les banques.

5. Pouvoirs

A l'unanimité, l'assemblée générale confère tous pouvoirs au gérant et à la SA TRIGONE-CONSEIL, valablement représentée par un de ses administrateurs et ayant son siège social, Voie de l'Air Pur 17/19 à 4052 BEAUFAYS, chacun agissant seul avec faculté de substitution, en qualité de mandataire aux fins d'exécuter les résolutions qui précèdent, et notamment procéder aux éventuelles publications aux Annexes du Moniteur belge et effectuer toute modification des données de la société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et des Guichets des Entreprises.

"...

Anne SCIASCIA

Représentant la SComm Anne SCIASCIA

Elle-même représentant la SA TRIGONE-CONSEIL

Mandataire

déposée en même temps : copie certifiée conforme du pv d'ago du 07.10.2020

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).